
	<b>Plateau technique de Cytométrie et Tri cellulaire</b>	
	<b>Règlement Intérieur</b>	

Ce règlement établit la bonne utilisation des services offerts par le plateau technique de Cytométrie et Tri cellulaire du CRCT.

#### LISTE DU MATERIEL DISPONIBLE SUR LE PLATEAU DE CYTOMETRIE :

- Cytomètres analyseurs :
  - MACSQuant 10 (Miltenyi Biotec)
  - MACSQuant VYB (Miltenyi Biotec)
  - LSRII (BD Biosciences)
  - Fortessa X20 (BD Biosciences)
- Automate de tri magnétique: AutoMACS Pro separator (Miltenyi Biotec)
- Trieurs cellulaires :
  - Melody (BD Biosciences)
  - Aria Fusion (BD Biosciences)

#### 1 - ACCES AU PLATEAU DE CYTOMETRIE

Les personnes souhaitant utiliser les appareils du plateau doivent au préalable compléter la "fiche utilisateur" et la retourner signée aux personnels du service.

7h30-9h	9h-17h30	17h30-19h30
Accès en autonomie		
	Formations, assistances...	

#### ➤ Appareils en libre-service (cytomètres analyseurs, automate de tri magnétique)

Chaque nouvel utilisateur devra être initialement formé par le personnel du service sur le(s) système(s) qu'il souhaite utiliser. **Cette formation est obligatoire.**

Après formation et mise en autonomie, l'utilisateur pourra accéder au planning de réservation et gérer lui-même son compte (modification, suppression des réservations...).

Dans le cas d'un besoin d'assistance, il est impératif de contacter le personnel du plateau avant de se réserver en ligne.

Les réservations se font sur le site OBM.inserm.fr. L'utilisateur doit choisir la ressource, préciser l'heure de début de réservation ainsi que sa durée. La **durée maximale de réservation est fixée à 3 heures par jour** (entre 7h30 et 19h30). En cas de besoin supplémentaire, l'utilisateur doit utiliser les appareils en fin de journée. Les utilisateurs s'engagent à ne pas réserver de créneau plus de deux semaines à l'avance. En cas d'utilisation soutenue de l'appareil, contacter les responsables du plateau.

A chaque fin de séance, l'utilisateur devra remplir la fiche de "suivi utilisateurs" posée à côté de l'appareil en indiquant son nom, prénom, laboratoire et la durée d'utilisation du système.

La facturation sera établie à partir des heures réservées sur le planning informatique. En cas de modification de la durée effective de la séance (diminution ou prolongation de la séance) l'utilisateur doit reporter cette modification sur le planning.

Cette modification peut être faite au plus tard 3h avant le début de la réservation.

Les utilisateurs extérieurs au CRCT n'ayant pas accès au planning de réservation doivent contacter les responsables du plateau.

## ➤ Trieur de cellules

Il est impératif de prendre rendez-vous avec les responsables pour discuter du projet et établir le planning de réservation. Le trieur n'est pas en libre-service, il est sous la responsabilité du personnel du plateau. Chaque utilisateur s'engage à respecter le protocole de préparation de l'échantillon à trier. Toute annulation d'expérience de tri doit être signalée le plus tôt possible ; un désistement la veille ou le jour même fera l'objet d'une facturation de 1 heure.

## 2 - EXTINCTION ET NETTOYAGE DES APPAREILS

En fin de séance, l'utilisateur s'engage à suivre les protocoles de lavages indiqués à côté de chaque appareil. Le changement du liquide de gaine et le changement des bidons de déchets sont des tâches qui incombent à tous les utilisateurs. **Chacun est responsable de l'état de propreté dans lequel il laisse l'appareil en fin de séance.** Le dernier utilisateur de la journée devra éteindre le système selon le protocole indiqué pour chaque appareil.

## 3 - ENGAGEMENT DE VIGILANCE

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement aux personnels tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer sur le plateau (dérèglement d'un appareil, bouchage, problème informatique...).

## 4 - HYGIENE ET SECURITE

Les utilisateurs doivent fournir toutes les informations sur les échantillons quant aux risques éventuels tant pour les manipulateurs que pour le matériel (pathogènes, virus...).  
Le plateau se réserve le droit de ne pas réaliser un projet si les échantillons présentent des risques.

## 5 - GESTION DES DONNEES

Chaque utilisateur doit transférer ses données sur le serveur selon la procédure indiquée à côté de chaque appareil. Ces données doivent être récupérées dans un délai de 30 jours. **Au-delà de ce délai le personnel du plateau les supprimera.**

Les données sont sous la responsabilité de chaque utilisateur, **le plateau n'assure pas leur stockage.**

## 6 - PUBLICATIONS

Conformément à la charte du Pôle Technologique du CRCT, les utilisateurs s'engagent à citer le plateau soit dans les remerciements, soit dans la partie expérimentale des publications, soit à faire figurer le personnel du plateau et le responsable du Pôle en co-auteurs selon leur implication dans le projet. **Les publications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées aux ingénieurs du plateau.**

**Les responsables du plateau se réservent le droit d'empêcher l'accès à un utilisateur en cas de non-respect des règles énoncées dans le présent document.**

Plateau technique de Cytométrie et Tri cellulaire

Manon Farcé

[manon.farce@inserm.fr](mailto:manon.farce@inserm.fr)

Tél : 05.82.74.16.01